

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 9 mars 2026, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande d'autorisation suivante :

Une demande d'autorisation d'un usage conditionnel visant à permettre l'usage « espace habitable sous le niveau du sol » au 3451-3515, rue Masson, le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 20 février 2026.

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

### **Certificat de publication**

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 20 février 2026, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 20 février 2026.

Secrétaire d'arrondissement